

PLAN D'ACCÈS



En provenance de Nice :

Autoroute A8, sortie 44 Antibes

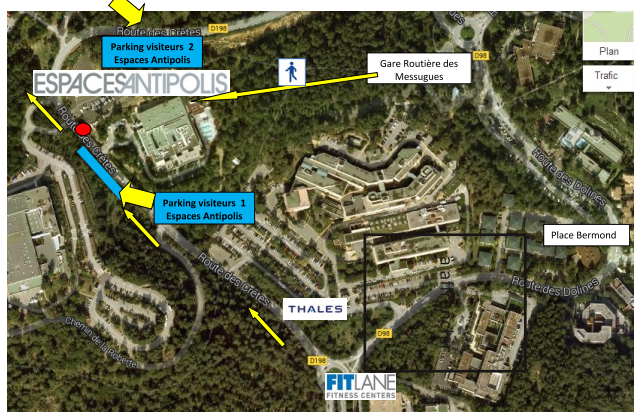
- Après le péage, suivre à gauche la direction d'Antibes, et ensuite ce sera la première à droite, direction Cannes/Grasse
- Continuez tout droit direction Sophia Antipolis, jusqu'au Rond Point des Bouillides.
- Au rond point des Bouillides, prendre à droite (D98) direction Accès 7 à 14 jusqu'au rond point des Dolines.
- Prendre en face (D198) direction Accès 8 à 15
- Nous sommes situés sur cette route en montant à droite, un parking visiteurs gratuit est à votre disposition un peu plus haut.

En provenance de Cannes et Marseille :

Autoroute A8, sortie 44 Antibes

- Au péage, prenez la 1ère à droite direction Vallauris / Sophia Antipolis, RD 103-Continuez tout droit direction Sophia
- Antipolis, jusqu'au Rond Point des Bouillides.
- Au rond point des Bouillides prendre à droite (D98) direction Accès 7 à 14 jusqu'au rond point des Dolines.
- Prendre en face (D198) direction Accès 8 à 15
- Nous sommes situés sur cette route en montant à droite, un parking visiteurs gratuit est à votre disposition un peu plus haut.

Accès parkings



Accès Espaces Antipolis et Parkings



UCECAAP
Centre de formation

Maison des Experts - 9, rue Francis Davso - 13001 Marseille

Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43

E.mail : secretariat@ucecaap.com

Site internet : www.ucecaap.com

N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Référencé sur la liste des organismes de formation Data dock

Compagnie membre du C.N.C.E.J

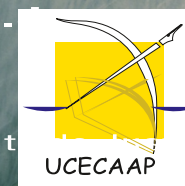


Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice

CENTRE DE FORMATION des Experts de Justice

près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

**formation permanente
des experts inscrits | année 2022**



**Jeudi 10 novembre 2022
EN PRÉSENTIEL
ET EN DISTANCIEL*
SOPHIA-ANTIPOLIS**

* Cette formation n'est accessible qu'en présentiel pour les experts relevant des TJ de Nice, Draguignan et Grasse. Elle peut être suivie en distanciel ou en présentiel par les experts relevant des autres juridictions du ressort.

Le Centre de Formation UCECAAP



A le plaisir de vous informer de la journée de formation

des experts inscrits, **le jeudi 10 novembre 2022**

à Sophia-Antipolis de 10h à 17h

La formation
se déroulera
en présentiel*
et en distanciel à :

ESPACES ANTIPOLIS

300 route des Crêtes - 06902 Sophia-Antipolis

Parkings limités sur place, privilégier

le covoiturage

**seules les 180 premières inscriptions en présentiel seront acceptées.*

Accueil à partir de 9h30

Mot d'accueil par M. Pierre MALICET, Président de l'UCECAAP

De 10h05 à 10h30

**L'annuaire national des Experts, PLEX
Dématérialisation des dossiers d'expertise
Actions en cours**

Intervenants : | Pierre MALICET, Président de l'UCECAAP, Vice-président du CNCEJ

De 10h30 à 11h00

**OPALEXE - Etat du déploiement,
informations et évolutions**

Intervenants : | Jean-François de MACEDO, Expert, Référent Régional OPALEXE

De 11h à 12h10

L'expert et son environnement légal

Le devoir d'assurance
Le statut social et fiscal
Jurisprudence
Responsabilité et mise en cause

Intervenants : | Robert GIRAUD, Expert agréé par la Cour de Cassation
Paul SEMIDEI, Avocat

De 12h10 à 12h30 Questions réponses

12h30-14h00 Déjeuner

De 14h à 16h30 Projection de saynètes

Les comportements interdits pour l'expert

La Cour d'Assises
Le géomètre imprudent
Le divorce de la Saint Valentin
Le maître d'ouvrage expert
du RIFIFI à l'APHB

De 16h30 à 16h50 Questions réponses

Clôture

Allocution de M. Pierre MALICET, Président de l'UCECAAP



Vous vous êtes déjà inscrit en 2022
au Centre de Formation.

gratuit



Vous ne vous êtes pas inscrit en 2022
au Centre de Formation mais vous
êtes membre d'une compagnie de
l'UCECAAP.

75 €

(adhésion 2022)



Vous êtes expert inscrit sur la liste
de la Cour d'appel mais non membre
d'une compagnie de l'UCECAAP

350 €

(adhésion 2022)



Avocats
Experts membres de la CECAAM

75 €



Les étudiants en troisième cycle de
DROIT ou CAPA peuvent assister aux
séances de formation dispensées par
le Centre de Formation de l'UCECAAP

gratuit



Déjeuner

40 €

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants.*

Nota : l'adhésion au centre de formation (75 € ou 350 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par ce centre pour l'année 2021, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com

Procédure pour inscription et règlements en ligne



Pour vous inscrire à la formation
connectez-vous à l'adresse ci-dessous
et remplissez le formulaire

https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_bppKATYqQ0iHYmsLd8-Ryw

**Pour régler le repas et les frais
d'inscription**
connectez-vous à l'adresse ci-dessous
<https://annuaire.cncej.org/events>

S'identifier Vos identifiants MANHATTAN

Votre identifiant est votre adresse mail déclarée dans MANHATTAN
En cas d'oubli du mot de passe, cliquez sur "Mot de passe oublié"

Choisir la formation

Journée de formation quinquennale du 10 novembre 2022 à Sophia Antipolis

Inscription pour le matin et/ou l'après-midi, en
distanciel ou en présentiel avec ou sans déjeuner

Nota : Très peu de possibilités de restauration à proximité

Règlement en ligne (inscription et/ou déjeuner)

L'ensemble de la procédure d'inscription est
détaillé sur le site du Centre de formation (onglet
Documentation et Formations quinquennales).

